

Fiche d'inscription (retour au plus tard le samedi 25 janvier 2020)

Nom de l'artiste ou de la formation :

Adresse du responsable :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

E-mail :

Veillez joindre :

Fiche technique remplie
Règlement signé
Biographie du groupe (indiquant l'origine du groupe, la composition de ses membres, la nature de son répertoire, ses influences et ses intentions,...)
Photocopie des cartes d'identité des membres du groupe
Autorisation parentale pour les mineurs
Maquette de 2 ou 3 morceaux ou liens d'écoute

Je soussigné, souhaite participer au tremplin après avoir pris connaissance de son règlement et de ses conditions J'atteste que les membres de la formation musicale que je représente n'exercent pas la profession de musicien

Fait à

le

Retour dossier de candidature :

Courrier

Service Jeunesse Saint-Aubin de Médoc

Tremplin «**Noctambules**»

Hôtel de ville route de joli-bois 33160 Saint-Aubin de Médoc

Mail x.destoc@saintaubindemedoc.fr

Tel : 05 56 24 49 29

Port : 06 76 21 01 26

TREMLIN NOCTAMBULES

SAMEDI 22 Février 2020

PLAN DE SCENE SOUHAITE :(à compléter)

(Attention, ce plan reflète uniquement les souhaits du groupe mais ne vaut pas pour accord. Les organisateurs se réservent le droit d'établir un plan de scène commun aux groupes pour faciliter les changements de plateaux.)

La batterie sera fournie par l'organisateur. Cependant, les batteurs peuvent utiliser leurs propres cymbales et leur caisse claire.

Fait à

le

Règlement de participation

Tremplin du festival NOCTAMBULES 2020

Le tremplin du festival des Noctambules

- Le festival des Noctambules est un festival de musique organisé par la Mairie de Saint-Aubin de Médoc
- Le tremplin des Noctambules, organisé dans le cadre de ce festival, est destiné à ouvrir la scène à des groupes de la région sud-ouest dont l'esthétique musicale entre dans la catégorie « musique actuelle »
- Le tremplin se déroulera le samedi 22 février 2020, à la salle Ronsard à Saint-Aubin de Médoc
- Le festival des Noctambules aura lieu le 6 juin 2020

Les conditions de participation

- Les groupes sélectionnés à ce tremplin ne devront présenter que des compositions originales

Les participants acceptent que leur nom et leur photo (Libre de Droit) soient utilisés uniquement dans le cadre de la promotion du festival Noctambules. Les participants fourniront préalablement, tous les éléments de communication aux organisateurs. Les participants interviendront dans le seul cadre de leur projet artistique. L'organisateur ne saurait être redevable envers un Label ou un producteur.

Les gagnants des tremplins des Noctambules des années précédentes ne peuvent pas se représenter.

La prestation

- Les groupes sélectionnés produiront sur scène un set de 30 minutes (rappel compris) Le set présenté doit être exclusivement constitué de compositions originales
- L'ordre de passage des groupes se fera en fonction de la fiche technique de chacun et sera annoncé au moins 5 jours avant le jour de la prestation

La désignation des groupes gagnants

- La sélection des groupes gagnants sera faite par le jury du tremplin, composé de membres de l'équipe organisatrice du festival (élu, technicien, programmateur)
- Le jury évaluera la prestation scénique des groupes en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : qualité musicale du groupe, originalité des compositions, présence scénique, impact sur le public
- Le groupe qui remportera le plus de voix (points) sera désigné gagnant du tremplin.

- Le nombre de formations sélectionnées pour le tremplin sera au minimum de quatre et pourra aller jusqu'à six en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du tremplin
- Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du jury

Les prix

Le groupe vainqueur (gagnant du tremplin) :

- Sera programmé sur la grande scène dans le cadre du festival des Noctambules le 6 juin 2020 (le groupe vainqueur)

Les conditions d'accueil

- Il sera demandé aux groupes participants de respecter le planning établi pour le tremplin (Balances, scène)
- La restauration des participants sera assurée par les organisateurs le soir du tremplin
- Le tremplin a pour but de sélectionner une formation musicale en vue de lui offrir une plus grande visibilité, dans le cadre de son développement, en assurant la première partie de groupes professionnels. Le groupe sélectionné interviendra donc dans le seul cadre promotionnel de son projet, les 22 février et 6 juin 2020, sans rémunération
- Les frais de déplacements, ainsi que les frais éventuels de transport du matériel, sont à la charge exclusive des participants
- Le matériel suivant sera mis à disposition des musiciens participants lors de leur prestation :

Une batterie complète

Le régisseur du tremplin prendra contact avec chaque formation pour assurer la sonorisation du groupe

- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants L'assurance de leur matériel est à la charge des participants
- Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou sur le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que son comportement pourrait leur porter préjudice

L'équipe du festival Noctambules

Nom et Signature du représentant mandaté par le groupe :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)